

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS D

OBJECTIFS : Acquérir les compétences dans les domaines du savoir, savoir-faire et savoir être nécessaires à la maîtrise en et hors circulation d'un véhicule de transport en commun de personnes.

PRE-REQUIS : Être titulaire du permis B en cours de validité.

Satisfaire à des conditions médicales et administratives.
Avoir 24 ans minimum (ou 23 ans si FIMO dans l'année)

DUREE : 140 heures



PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL.	COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE AVANT LE DEPART ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE.	COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION.	COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.	COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE.
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord. - S'installer au poste de conduite. - Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. - Démarrer, s'arrêter. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger le véhicule en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe. - Regarder autour de soi et avertir. - Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs fonctionnements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances sur la réglementation relative au transport en commun de personnes. - Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et aux marchandises. - Connaître les équipements et le fonctionnement des organes du véhicule et savoir les vérifier. - Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (gestes et postures). - Savoir réaliser un stationnement en créneau et un arrêt de précision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation et les indices utiles. - Connaître et respecter les règles de circulation. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Utiliser toute les commandes et adapter l'allure aux situations. - Tourner à droite et à gauche. - détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser, être dépassé. - Négocier les virages de façon sécurisante. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard. - Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire en déclivité. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant. - Connaître les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer. - Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter et Secourir. - Connaître les aides à la conduite. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco-conduite.

Modalités de suivi et de validation

Suivi et évaluation:

Chaque participant signe par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur. Au fur et à mesure de chaque leçon, l'élève et l'enseignant font le bilan de la séance et évalue l'évolution pour chaque compétence du REMC.

Evaluation :

1. L'épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité de 30 minutes

Elle a pour but de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports, de responsabilité en ce qui concerne le transport de passagers, de mécanique.

Elle comprend :

- une interrogation écrite,
- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- une interrogation orale,
- un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un total de 16 points.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 3 épreuves CIR pendant un an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC, sous réserve de la validité du code.

2. **L'épreuve en circulation (CIR) de 60 minutes.**

Elle permet de vérifier que le candidat respecte le code de la route, peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques, prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule affecté au transport de voyageurs avec remorque, maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule et s'il est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Validation :

Obtention du permis de conduire catégorie D à renouveler suite à une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture, selon l'âge.

Formation éligible CPF 214 - Organisme Certificateur : Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre Pro ECSR.

Méthodes mobilisées : Formation en présentiel. Méthodes actives adaptées à la formation des adultes en alternant théorie et pratique.

Equipements :

- 5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique
- Livrets pédagogiques de suivi pré-établis,
- Cours en présentiel avec nos formateurs
- 3 pistes d'évolutions à 2 Kms environ 4min de trajet.
- 1 piste privée située à la gare de Coren environ 7 kms et environ 8min de trajet ;
- 1 Car ILLIADE.

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 1990 €.

REF : CF/PROG.D

MISE A JOUR LE 20/01/2024.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade